

Des différences significatives de formation et de compétences

Compétences d'une hygiéniste dentaire vs assistante en prophylaxie

Au sein des cabinets dentaires, la distinction entre une hygiéniste dentaire et une assistante en prophylaxie est souvent négligée, ces deux professions étant perçues par les patients comme étant identiques en termes de prévention. Cependant, elles se distinguent considérablement par la formation et les compétences qui en découlent. Sarah Frey, hygiéniste dentaire indépendante à Beromünster et présidente de la commission pour les indépendants (KfS) de Swiss Dental Hygienists, en précise les détails.

La formation d'une hygiéniste dentaire, diplômée ES, est très rigoureuse. Elle est encadrée par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Seulement une centaine de places de formation sont proposées par année, réparties sur les quatre sites de formation de Zurich, Berne et Genève. Malheureusement, tout le monde n'obtient pas son diplôme ou choisit de poursuivre une autre formation au fil du temps. Bien que quelques hygiénistes dentaires soient des hommes, la profession demeure majoritairement féminine. De plus, de nombreuses femmes dans cette profession ne restent pas professionnellement actives tout au long de leur vie ou réduisent leur temps de travail pour se consacrer à leur famille.

Trop peu de professionnels

Selon le Registre national des professions de la santé (NAREG), il y a environ 3000 hygiénistes dentaires diplômés ES en Suisse. Cependant, on ignore combien d'entre eux sont toujours actifs professionnellement. Seuls environ 150 d'entre eux sont indépendants, c'est-à-dire qu'ils tra-

vailent dans leur propre cabinet. La grande disparité entre le nombre de cabinets dentaires et le nombre d'hygiénistes dentaires indique une pénurie significative de ces derniers, malgré une demande en constante augmentation.

Pour pallier ce problème, la Société Suisse d'Odonto-stomatologie SSO propose une formation continue d'assistant(e) en prophylaxie. Pour y accéder, il faut avoir suivi une formation d'assistante dentaire. Une assistante en prophylaxie (AP) est donc une assistante dentaire formée qui a suivi une formation continue de 20 jours de théorie et un stage de six mois au cours duquel elle doit effectuer 150 traitements de patients. Par comparaison, l'hygiéniste dentaire suit un cursus de trois ans à temps plein, sanctionné par un diplôme dans une école supérieure.

L'assistante dentaire est qualifiée pour éliminer le tartre seulement au-dessus de la gencive, effectuer des polissages de l'émail et aider les patients à maintenir une bonne santé bucco-dentaire à l'aide des outils appropriés. Elle est formée pour prendre en charge des patients qui

n'ont pas de problèmes dentaires et qui ne sont pas à risque.

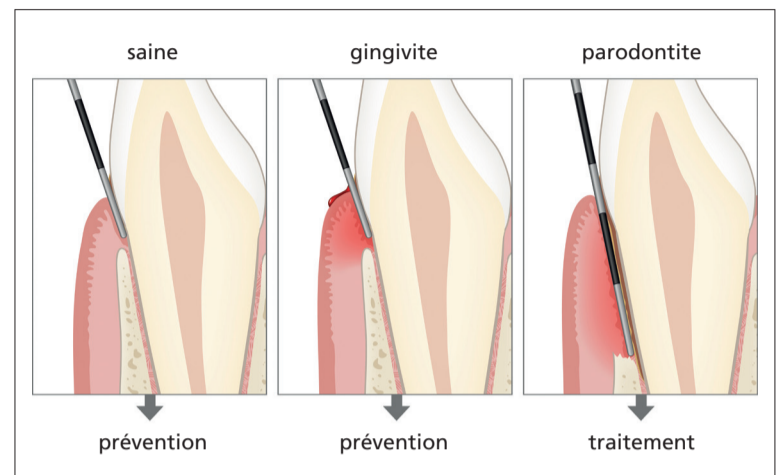
En un laps de temps aussi court, les assistantes en prophylaxie ne peuvent acquérir qu'une fraction des connaissances nécessaires pour une hygiéniste dentaire. En si peu de temps, les assistantes en prophylaxie ne peuvent acquérir qu'une fraction des connaissances.

La législation encadre la profession d'hygiéniste dentaire, tandis que le règlement de la formation continue pour l'AP est établi par la SSO et les médecins-dentistes déterminent les compétences de l'AP. Contrairement à l'AP qui travaille sous la responsabilité et la supervision directe du médecin-dentiste, l'hygiéniste dentaire peut exercer sous sa propre responsabilité professionnelle.

De qui relève exactement la responsabilité ?

Une hygiéniste dentaire diplômée ES exerce sa profession dans le cadre des prescriptions légales. Elle assume la responsabilité de ses actes. Elle assume de manière autonome l'organisation, la planification et la réalisation du traitement d'hygiène dentaire et du suivi systématique.

Une hygiéniste dentaire diplômée ES exerce sa profession conformément aux prescriptions légales et assume la responsabilité de ses actions. De manière autonome, elle gère l'organisation, la planification et l'exécution du traitement d'hygiène dentaire ainsi que le suivi systématique. En revanche, l'assistante en prophylaxie réalise ses activités uniquement sous la direction, la responsabilité et en présence du médecin-dentiste. Elle



Seul un examen clinique correct à l'aide d'une sonde PA permet de déterminer si la gencive est saine, si elle présente une gingivite ou si elle est déjà atteinte de parodontite.

Photos : www.parodont.ch

s'occupe uniquement de patients qui ont été préalablement triés par le médecin-dentiste. Son champ d'action comprend la prophylaxie des caries, la prophylaxie et le traitement de la gingivite et de la mucosite, ainsi que des mesures auxiliaires dans le domaine du blanchiment dentaire selon les instructions du médecin-dentiste. Cependant, dans la pratique actuelle, il semble souvent que l'AP soit utilisée en tant qu'HD, en raison du manque d'hygiénistes dentaires formés. Cela a pour conséquence qu'elles dépassent souvent les compétences qu'elles ont acquises.

Comment devenir hygiéniste dentaire ?

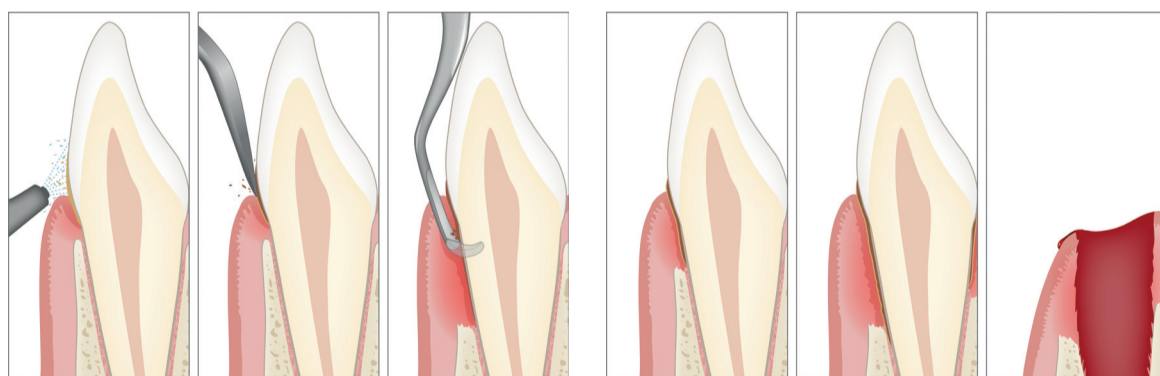
L'hygiène dentaire ne se réduit pas à un traitement purement cosmétique. Une hygiéniste dentaire offre un traitement médico-thérapeutique essentiel à la santé bucco-dentaire. La formation d'une hygiéniste dentaire diplômée ES est au niveau de l'école supérieure et dure trois ans à temps plein. Elle comprend 5400 heures d'apprentissage théorique et pratique, y compris un stage d'un an. Cette formation permet l'acquisition de connaissances approfondies dans des disciplines médicales et scientifiques exigeantes, ainsi qu'une compétence sociale élevée. Elle autorise l'hygiéniste dentaire à travailler de manière autonome, sans la présence d'un médecin-dentiste. Son domaine d'activité englobe la prophylaxie des caries, de la parodontite et de la péri-implantite, la promotion de la santé,

la thérapie parodontale non chirurgicale et conservatrice, ainsi que d'autres thérapies dans les domaines des lésions des tissus dentaires durs et des altérations des muqueuses.

De plus, l'hygiéniste dentaire possède une connaissance approfondie de la médecine générale. Elle sait quelles modifications elle peut apporter et quand le patient doit être orienté vers un dentiste ou un autre spécialiste. Elle documente tous les résultats et met en œuvre les étapes thérapeutiques nécessaires. Elle discute avec ses patients des problèmes rencontrés et élabore un plan de traitement individuel. En se basant sur les résultats, l'hygiéniste dentaire recommande les produits adaptés pour une hygiène buccale optimale ou d'autres moyens auxiliaires. Elle décide de la fréquence nécessaire et judicieuse d'un traitement par hygiéniste dentaire pour éviter toute lésion dentaire et parodontique.

La formation continue des assistantes en prophylaxie

La formation d'une assistante en prophylaxie se limite à 20 jours, plus concis comparée à celle d'une hygiéniste dentaire. La certification est décernée par la Société Suisse d'Odonto-stomatologie (SSO). L'AP est principalement formée pour traiter les enfants et les adolescents, ou les patients sans problèmes carieux ou parodontaux. L'AP exerce sous la direction, la responsabilité et la surveillance constante d'un dentiste. Elle prend en charge des patients présélectionnés par le dentiste,



Le nettoyage et le lissage des surfaces radiculaires colonisées par des bactéries sous le rebord gingival ne peuvent être effectués que par le dentiste ou l'hygiéniste dentaire.

La parodontite a entraîné une altération des fibres d'ancrage et de l'os. En l'absence de traitement, la situation peut évoluer jusqu'à la perte des dents.

Photos : www.parodont.ch

LMDS
LE MONDE DENTAIRE SUISSE

MedTriX Group

MedTriX AG
Grosspeterstrasse 23
Postfach | 4002 Basel
Tél. +41 58 958 96 96
Fax +41 58 958 96 90
info@s-p-m.ch
www.medtrix.group

Directeur général
Oliver Kramer | oliver.kramer@medtrix.group

Directeur de la rédaction
Rédacteur en chef
Dr Theo Constanda | theo.constanda@medtrix.group

Correspondants
Dr med. dent. Lothar Frank
Dr med. dent. Werner Häefliger
Dr med. dent. SSO Bendicht Scheidegger
Dr med. dent. Silvio Schütz

Correctorat
Hugues Blöchliger

Marketing
Daniela Chevolet | daniela.chevolet@medtrix.group

Direction réalisation
David Jentzen | david.jentzen@medtrix.group

PAO
Michael Köb

Diffusion
LMDS-abo@medtrix.group

Vente annonces
Peter Ocklenburg
peter.ocklenburg@medtrix.group

Administration des annonces
Dominique Hess | dominique.hess@medtrix.group

Tarif abonnement annuel
CHF 36.- (port et TVA inclus)

Droits d'auteur et de publication
© 2023 MedTriX AG, Bâle

Le journal ainsi que tous les articles et photographies qu'il contient sont protégés par la législation sur les droits d'auteur. Toute réimpression ou duplication, même partielle, dans des médias analogiques ou numériques, sont soumis à autorisation écrite de l'éditeur. Les avis exprimés ne correspondent pas nécessairement à ceux de l'éditeur. Toutes les informations et indications sont données sans engagement ni garantie quant à leur exactitude. Pour ce qui

concerne les diagnostics et les traitements, l'éditeur ne donne aucune garantie ni n'en prend la responsabilité. Les marques déposées portent les mentions correspondantes. À défaut d'une telle mention, il ne peut en être déduit que le produit n'est pas protégé. Par l'envoi d'un manuscrit, son auteur/initiateur donne son accord pour la sauvegarde électronique de son texte ou pour une utilisation à des fins de productions spéciales.
For et lieu d'exécution : Bâle

ISSN 2296-2972

www.zahnzeitung.ch

